



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le **24 MAI 2023**

Le ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle
et numérique
Le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

Réf : MTECT/2023-05/21316

Madame MERAD Myriam
Directrice de recherche au CNRS

Monsieur LE COZANNET Gonéri
Ingénieur au BRGM

Monsieur LANGRENEY Thierry
Président des Ateliers du Futur

Madame, Messieurs,

Lors du Conseil de planification écologique réuni sous l'égide du Président de la République le 26 janvier 2023, nous avons soutenu l'importance d'engager une réflexion sur l'évolution du système assurantiel français face aux enjeux posés par le dérèglement climatique.

L'augmentation de l'intensité et de la fréquence des événements climatiques en France métropolitaine et dans les Outre-mer se traduit par une hausse importante et durable des coûts d'indemnisation des pertes matérielles, agricoles et d'exploitation, qui pourraient représenter 70 milliards d'euros de coûts additionnels au cours des trois prochaines décennies.

Les dispositifs mis en place ont fait l'objet d'évolutions régulières dans le système juridique national afin de s'adapter à la dynamique des risques climatiques et aux attentes légitimes des sinistrés assurés. Pour autant, ces évolutions ne règlent pas la question de la soutenabilité à terme du système assurantiel – en particulier celle du régime d'indemnisation des catastrophes naturelles – et font peser une pression accrue sur l'équilibre des finances publiques par risque d'effet de transfert. Elles n'intègrent pas non plus les engagements pris par les assureurs, dans un cadre national ou international, pour réduire l'empreinte carbone de leur portefeuille assurantiel et jouer pleinement leur rôle d'atténuation et d'adaptation au réchauffement climatique non seulement comme investisseurs mais aussi en tant que preneurs de risques. Enfin les règles prudentielles européennes peuvent influencer le choix des assureurs de couvrir les risques provenant de certaines zones géographiques ou de certains secteurs d'activité pour respecter les exigences en capital qui s'imposent à leur bilan.

Cette dynamique de coût, ainsi que les initiatives de décarbonation des portefeuilles assurantiers, impliquent de réfléchir aux efforts de prévention additionnels à réaliser et aux moyens de garantir à l'avenir l'assurabilité des particuliers, entreprises, collectivités territoriales et des écosystèmes dans les territoires fortement exposés aux risques climatiques.

Dans cette perspective, nous souhaitons vous confier une mission visant à réfléchir aux enjeux et évolutions du système assurantiel français face aux risques climatiques. A ce titre, vous dresserez d'abord un état des lieux des outils de modélisation et de gestion des risques climatiques utilisés par les organismes d'assurance, et présenterez des projections sur les conséquences que font peser les risques climatiques sur la couverture assurantielle, la tarification du risque et le respect des exigences prudentielles à horizon 2030 et 2050, pour les scénarios de réchauffement de référence proposés par le Gouvernement.

Vous proposerez des recommandations visant à assurer la soutenabilité du régime mutualisé d'indemnisation des catastrophes naturelles, notamment dans le contexte du rapport qu'a remis la Caisse centrale de réassurance (CCR) au ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique le 30 janvier dernier sur le bilan et les perspectives de ce régime.

En outre, vous élaborerez des propositions pour renforcer le rôle du système assurantiel dans le financement de la prévention face au dérèglement climatique, en articulation avec les interventions publiques existantes en la matière. Vous établirez en particulier un état des lieux des actions et financements existants dédiés à la prévention des risques climatiques, couvrant les opérations de sensibilisation et les financements préventifs visant à réduire l'exposition au risque et la vulnérabilité des biens, des récoltes et des écosystèmes. Le cas échéant, votre réflexion pourra couvrir les pertes de récolte et d'exploitation, en tenant compte des évolutions réglementaires récentes en la matière, et proposer des recommandations visant à améliorer la couverture assurantielle et la prévention des impacts sur les écosystèmes face aux risques climatiques, notamment s'agissant du couvert forestier dans le contexte du grand chantier national annoncé par le Président de la République l'an dernier. Cette réflexion sera complétée d'une analyse des investissements des assureurs contribuant à atténuer le changement climatique et de recommandations permettant d'en accroître la portée.

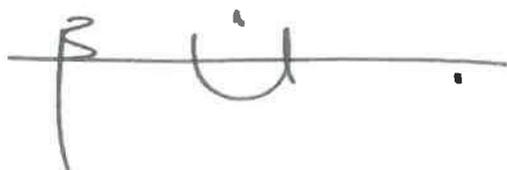
Afin d'élaborer ces travaux, nous souhaitons que vous puissiez travailler étroitement avec les fédérations représentatives des acteurs de l'assurance, de la mutualité et de la réassurance, dont le rôle et l'adhésion à votre mission sont clé pour pouvoir mobiliser cet écosystème vers des évolutions pérennes. Vous pourrez également solliciter l'expertise technique de la CCR et des organismes scientifiques, spécialistes du climat et de supervision pertinents pour le champ de votre mission (notamment Météo-France et l'Observatoire national des effets du réchauffement climatique).

Une attention particulière devra être apportée aux enjeux spécifiques des territoires ultra-marins.

Vous pourrez vous appuyer sur les services de la Direction générale du Trésor, qui pourront également vous soutenir en tant que de besoin dans les travaux de coordination avec les autres directions ministérielles compétentes au service de votre mission.

Nous souhaitons que vous puissiez nous remettre vos premières recommandations d'ici octobre 2023 et vos recommandations finales en décembre 2023.

Avec nos remerciements anticipés, veuillez croire, Madame, Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée.



M. Bruno LE MAIRE



M. Christophe BÉCHU